



Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation

Paris, le 21 septembre 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation publie le plan national de gestion de crise « tempête » pour la filière forêt-bois

La France a été touchée ces 20 dernières années par plusieurs épisodes de tempêtes (« Lothar et Martin » en 1999, « Klaus » en 2009) dont l'impact sur les peuplements forestiers a été particulièrement important.

Fort de l'expertise acquise lors de la gestion de ces crises, le ministère de l'agriculture et de l'alimentation a souhaité capitaliser sur les expériences passées pour anticiper les mesures à prendre en cas de tempête.

Cette capitalisation prend la forme d'un plan national de gestion de crise « tempête » pour la filière forêt-bois. Ce plan, élaboré en concertation avec les acteurs de la filière et les administrations concernées, s'inscrit dans le cadre des orientations du programme national de la forêt et du bois 2016-2026.

Chaque direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (DRAAF) est désormais chargée de décliner ce plan au niveau régional, avec les collectivités locales et les différents acteurs de la filière. Ceci permettra de mettre en place les conditions d'une bonne coordination des acteurs, tant au niveau national que local, afin de se préparer au mieux à un événement majeur.

Le plan national de gestion de crise « tempête » est disponible sur le site internet du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation : <http://agriculture.gouv.fr/plan-national-de-gestion-de-crise-tempete-pour-la-filiere-foret-bois>.

Il se compose de 3 documents :

- le « plan tempête », fil directeur déroulant l'organisation des actions lors des différentes phases de crise ;
- la « valise de crise », contenant des fiches thématiques synthétiques dites « fiches réflexe » portant par exemple sur la communication, le stockage et le transport ;
- le « guide des mesures d'accompagnement », qui détaille les procédures d'aides pouvant être mises en œuvre.

Contacts presse

Service de presse de Stéphane Travert - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
Hôtel de Villeroy – 78 bis, rue de Varenne – 75007 PARIS
www.agriculture.gouv.fr - www.alimentation.gouv.fr

 @Min_Agriculture